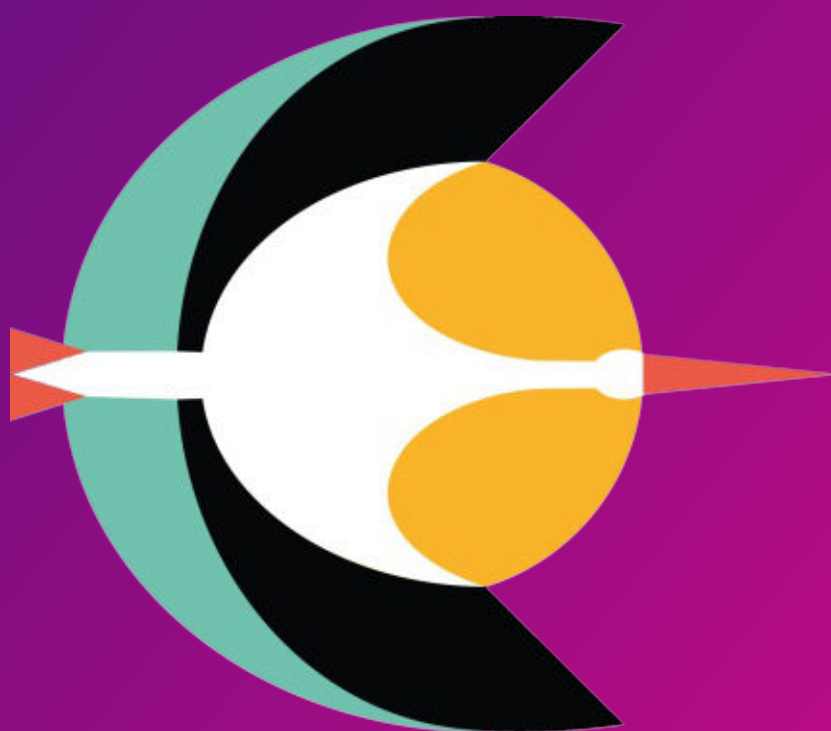


LA  IGOGNE

GUIDE DES PARTICULIERS



🌀 Pourquoi payer en cigognes ?

En payant en cigognes, je sais que mon argent ne quittera pas le territoire du Sud Alsace, et alimentera une économie en accord avec mes valeurs. Il contribue ainsi pleinement à la vitalité de mon bassin de vie, au maintien des commerces de proximité, des emplois locaux, des circuits courts, et donc à la diminution de notre empreinte carbone. Il nous permet de retrouver collectivement du sens et des échanges vertueux !

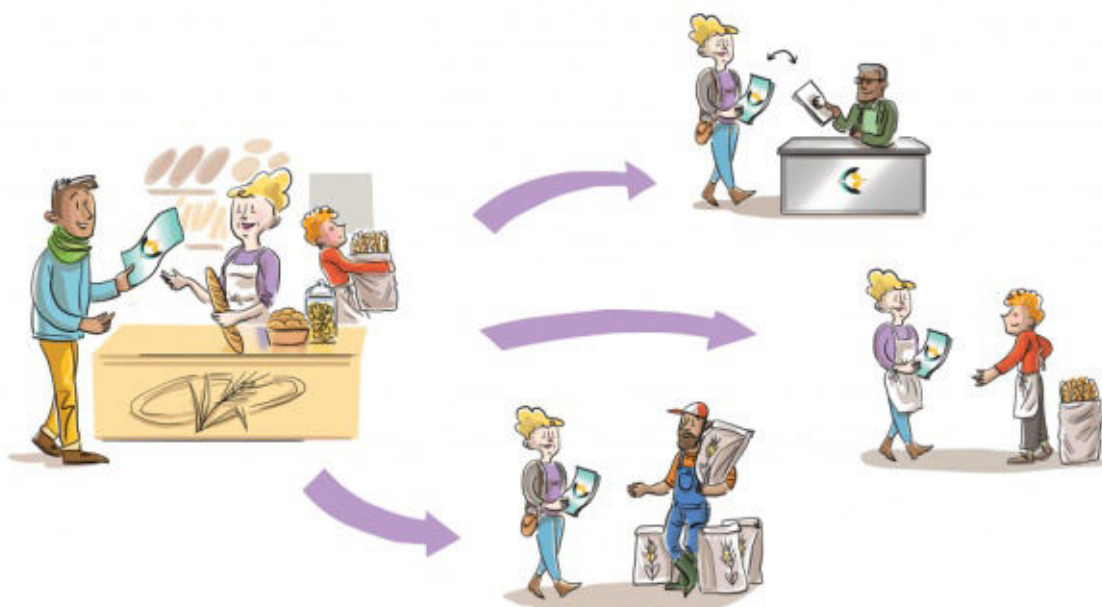
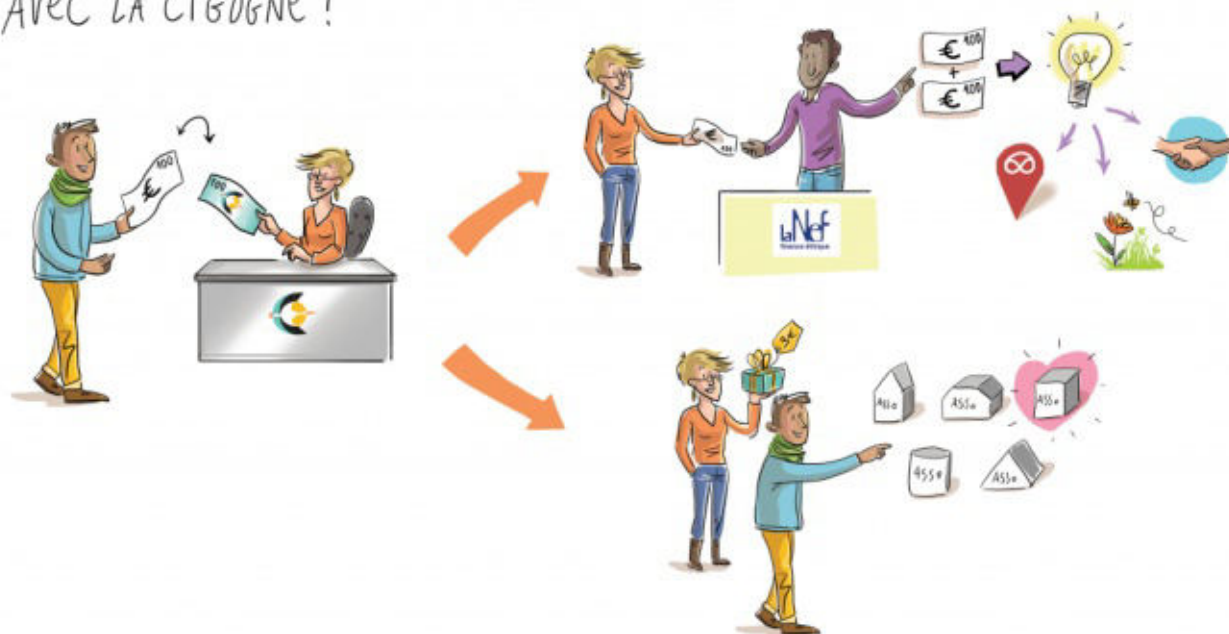
AVANT LA CIGOGNE ...



En utilisant la Cigogne dans mes achats quotidiens :

- **Je soutiens les professionnels locaux** (petits commerces de proximité, artisans, producteurs ou prestataires) qui intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans leurs activités.
- **Je triple le pouvoir de ma monnaie** : les euros que je convertis sont déposés sur un fonds de garantie dans une banque éthique, la Nef, qui s'engage à financer le double de ce montant sur des nouveaux projets sociaux, environnementaux ou culturels dans mon territoire. Mais je conserve dans le même temps mon pouvoir d'achat en cigognes !
- **Je crée plus de richesses sur mon territoire**, car je fais circuler une monnaie qui s'échange plus vite que les euros (car elle ne s'épargne pas), qui ne quitte pas le territoire (car elle n'est valable que sur le Haut-Rhin), et qui n'alimente que l'économie réelle (car elle est inutilisable sur les marchés financiers spéculatifs).
- **Je prends part à un projet collectif**, rassemblant de nombreux acteurs locaux (citoyens, professionnels, associations, collectivités) qui par leur adhésion aux mêmes valeurs (Charte de La Cigogne), explorent au-delà de la monnaie, d'autres façons d'échanger et de vivre ensemble sur un même territoire.

AVEC LA CIGOGNE !



Comment s'y mettre ?

La première étape est d'adhérer : l'adhésion est légalement obligatoire pour pouvoir faire du change et utiliser la cigogne.

Les cotisations des adhérents à l'association La Cigogne sont également sa principale ressource et la garantie de son indépendance. L'adhésion est annuelle et à renouveler chaque 1er janvier. Un tarif solidaire est prévu pour les chômeurs, les allocataires de minima sociaux et les étudiants.

Une monnaie locale est un vecteur d'échanges et de liens, de rencontres et de mises en relation. La Cigogne attache beaucoup d'importance à la pérennisation de l'usage des **billets cigogne** qui symbolise fortement ces objectifs !

La **monnaie numérique** est un complément, pour simplifier les échanges entre professionnels, faciliter les paiements dans les commerces, optimiser la gestion des flux de monnaie, etc. Mais également, pour répondre aux souhaits des personnes qui trouvent dans la monnaie numérique une plus grande flexibilité en réalisant leurs achats en cigognes. Ainsi, la Cigogne combine désormais le projet originel de la monnaie locale, tout en s'ouvrant au plus grand nombre.

Choisissez votre type d'adhésion (tarif unique)

Pour une utilisation régulière, je choisis le montant que je consacre à mes achats locaux. Au choix, deux modes de paiement pour vos achats en cigognes sont possibles :

Adhésion avec paiement mobile CigoPay + Billets

Au début de chaque mois, votre compte sera crédité du montant de votre choix depuis votre compte bancaire en euros. Vous pourrez alors depuis votre application mobile **CigoPay**, effectuer vos paiements chez les professionnels, réaliser des virements entre comptes numériques, et bien d'autres choses encore... Depuis votre téléphone ou depuis votre espace personnel **CigoPay** en ligne, vous avez une visibilité instantanée de vos transactions, du montant disponible en cigognes et de votre bonus généré pour l'association que vous parrainez.

Adhésion avec paiement Billets seulement

Au début de chaque mois, vous recevrez par courriel un bon de retrait de billets du montant de votre choix (montant prélevé depuis votre compte bancaire en euros). Vous pourrez alors retirer vos billets dans n'importe quel Bureau de change Cigogne, puis effectuer directement vos paiements chez les commerçants. Depuis votre espace personnel **CigoPay** en ligne, vous avez une visibilité de votre bonus généré pour l'association que vous parrainez.



Avec ces 2 types d'adhésion en ligne votre compte sera immédiatement actif et vous pourrez utiliser La Cigogne immédiatement. Une carte de membre vous sera adressée par courrier.

Adhésion auprès d'un Bureau de change

Il est possible d'enregistrer et payer une adhésion auprès d'un Bureau de change, pour faire directement du change de billets et les utiliser immédiatement.

Adhésion en ligne en 2 temps

Si vous ne souhaitez pas procéder par prélèvement bancaire, vous pouvez adhérer en ligne en 2 étapes :

1. Remplissez le formulaire d'adhésion en ligne
2. Effectuez un virement bancaire ou adressez un chèque du montant de l'adhésion

Dès réception du paiement, le compte sera activé et la carte de membre vous sera adressée par courrier.

Parrainez une association

Lors de l'adhésion, La Cigogne vous propose le dispositif **3 % Cigogne Solidaire**.

Vous choisissez l'association que vous souhaitez soutenir. Chaque année, La Cigogne remettra en cigognes, 3 % des montants que vous aurez convertis durant l'année. Ce dispositif est activé une fois par an, pour les associations adhérentes ayant recueilli 30 parrains. Depuis votre espace personnel **CigoPay** en ligne, vous pouvez modifier votre parrainage et suivre le montant de votre bonus association accumulé.



Moyens de paiement

Il existe 3 moyens de paiement en cigognes :

- en billets cigognes
- en cigogne numérique, via l'application mobile **CigoPay**
- en cigogne numérique, par virement sans frais depuis son espace web

Mode d'emploi des billets cigognes

La cigogne existe sous forme de billets sécurisés de 1, 5, 10 ou 20 cigognes.



enregistrer votre change et encaisser votre paiement en euros. La liste des Bureaux de change figure sur les annuaires de prestataires, ainsi que sur la cartographie en ligne.



Comment rendre la monnaie sur les cigognes ?

Quand vous payez en cigogne, le commerçant vous rend la monnaie en cigogne. Comme il n'y a pas de centimes de cigogne, vous pouvez faire l'appoint (comme pour les chèques restaurant).

Si l'article vaut 5,50 €, vous donnez 5 cigognes et 50 centimes d'euros, ou 5 cigognes et 1 € et vous recevez 50 centimes d'euros.

Comment convertir des euros en billets cigogne ?

Auprès des Bureaux de change Cigogne assurés par des prestataires du réseau, sur présentation de votre carte d'adhésion (ou de votre adresse courriel). Le prestataire va

Mode d'emploi de la cigogne numérique



Il s'agit d'un compte numérique sécurisé, que vous pouvez consulter en ligne comme un compte bancaire classique. L'ouverture et l'utilisation du compte est gratuit et sans frais, pour les particuliers comme pour les prestataires. Ce compte est relié à l'application de paiement **CigoPay** téléchargeable sur les stores :



En numérique les paiements se font au centime près, donc pas de rendu de monnaie.

Lors de votre première connexion vous devez définir votre code secret.

Comment payer avec CigoPay ? Rien de plus simple !

Depuis l'application CigoPay sur smartphone, on scanne le QR Code disposé à la caisse du commerçant.

L'application connecte ainsi le compte numérique de l'utilisateur avec celui du commerçant. Puis après avoir saisi le montant de l'achat, l'utilisateur présente le smartphone au commerçant pour confirmation de la transaction. Les deux comptes cigogne numérique sont ainsi immédiatement crédité / débité.



Sans frais supplémentaires, vous pouvez moduler à tout instant le montant de ce change automatique, à la hausse comme à la baisse, et même le faire suspendre temporairement sur simple demande (congés, absences).

Nous vous conseillons de commencer avec 60 cigognes par mois, pour ne pas être à court durant les premières semaines, quitte à réduire ensuite si besoin.

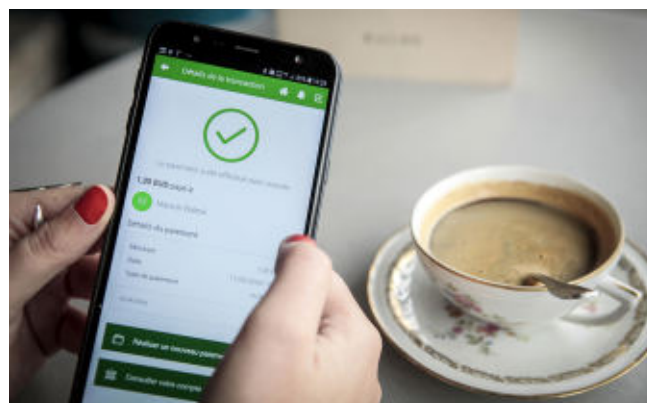
La récurrence des achats en cigogne est essentielle à son déploiement !

Comment recharger mon compte numérique ?

Dans le cas de dépenses exceptionnelles, vous pouvez recharger votre compte cigogne à tout moment depuis le site internet de La Cigogne. Cette recharge sera effective sous quelques jours, le temps de traiter votre demande.

Est-il possible de réaliser des paiements entre adhérents ?

Oui, par exemple : vous sollicitez une personne pour réaliser un achat à votre place et vous souhaitez la rembourser en cigognes !... Vous saisissez son numéro, son téléphone ou son courriel sur votre smartphone (ou à la maison sur votre ordinateur) et vous réalisez un virement de compte à compte.



Comment créditer mon compte numérique ?

Pour être sûr que votre compte cigogne soit toujours créditeur, vous devez mettre en place lors de l'adhésion, un change automatique mensuel d'au moins 20 cigognes. Ce change se concrétise par un prélèvement effectué le 7 du mois, sur votre compte bancaire indiqué sur le mandat de prélèvement SEPA. Votre compte sera crédité autour du 10 du mois.

Puis-je retirer des billets depuis mon compte numérique ?

Vous pourrez retirer des cigognes de votre compte numérique, sous forme de billets cigogne, en vous rendant dans un Bureau de change Cigogne.

Un compte numérique peut-il être à découvert ?

Non, il n'y a pas de découvert possible sur un

compte cigogne. Donc pas d'agios pour l'utilisateur, pas d'impayés pour le commerçant. En cas de solde insuffisant, le virement vers un autre compte cigogne numérique ou le paiement par CigoPay sera refusé.

Comment ouvrir un compte pour un mineur ?

Les personnes âgées de moins de 18 ans et de 16 ans révolus au moins peuvent ouvrir un compte cigogne numérique dans les mêmes conditions que toute autre personne, mais avec l'autorisation écrite de l'une des personnes détentrices de l'autorité parentale.

Cette autorisation écrite est à transmettre à l'association La Cigogne avec la copie de la pièce d'identité de la personne détentrice de cette autorité.



Comment-puis-je contribuer à l'essor de La Cigogne ?

Déjà, **en utilisant La Cigogne au quotidien**, en en parlant à votre entourage, en allant en parler aux commerçants qui ne sont pas encore dans le réseau !

Vous êtes motivé ? Vous avez un peu de temps à consacrer ?

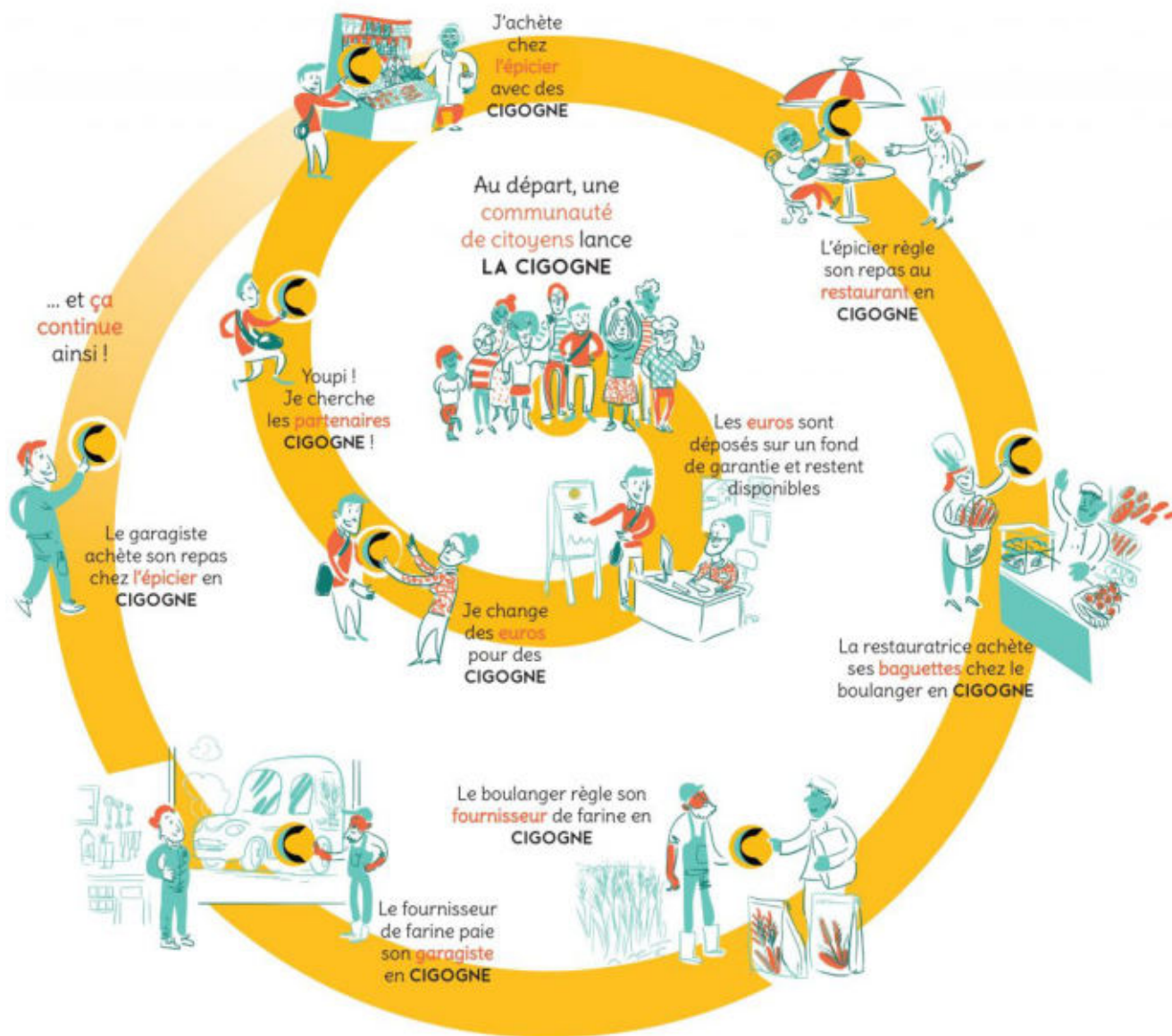
Les meilleurs ambassadeurs de La Cigogne sont ceux qui l'utilisent chaque jour. Inscrivez-vous comme bénévole auprès de La Cigogne, même pour 1 heure par mois.

La Cigogne organise régulièrement des temps de rencontre du public pour leur proposer d'adhérer, votre présence à nos côtés dans ces moments nous est précieuse !

contact@lacigogne-alsace.fr

07 76 32 52 95

Et maintenant, où dépenser mes cigognes ?



La carte des prestataires acceptant les paiements en cigognes est consultable en ligne, ainsi que sur l'annuaire téléchargeable et disponible chez les commerçants et bureaux de change du réseau.

La Cigogne met cet annuaire à jour annuellement pour tenir compte des nouveaux entrants dans le réseau.



Charte 2019 de la Cigogne

La Cigogne est une monnaie locale et solidaire du Sud Alsace qui facilite les échanges de proximité par la réappropriation citoyenne des mécanismes monétaires. Elle est en lien avec le monde à travers des expérimentations de même type. Les personnes, les collectivités et les producteurs de biens et services qui la portent sont engagés :



Pour une économie plus humaine

- Elle est un outil de réappropriation de l'économie par l'homme.
- Elle facilite la qualité de vie, les échanges entre les personnes, renforce les liens entre les producteurs et les consommateurs.

Ainsi la création monétaire incombe à la collectivité et non à des intérêts privés.



Pour une économie plus respectueuse de l'environnement

- Elle met en avant les circuits courts moins énergivores.
- Elle favorise une économie circulaire par la récupération, la réparation et le recyclage.

Ainsi la Cigogne limite l'épuisement des ressources.



Pour une économie locale dynamisée

- Elle soutient des producteurs de biens et de services engagés dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale.
- Elle aide à préserver et développer des emplois locaux, et à soutenir des initiatives économiques locales.

Ainsi l'économie locale engagée est davantage soutenue et valorisée.



Pour des pratiques démocratiques, coopératives et solidaires

- Toute personne physique ou morale adhérant à la Charte peut participer à son organisation, notamment au comité de pilotage. Le comité de pilotage est un organe garant du bon fonctionnement de la Cigogne à partir de prises de décision basées sur le consentement.
- Elle permettra de soutenir des initiatives éthiques et solidaires via un fonds solidaire spécifique qui sera créé à terme.

Ainsi la Cigogne est un moyen de démocratie active, pour reconsidérer la notion de richesse, de produire et consommer équitablement.

En conclusion, la Cigogne est un outil pour faciliter la transition vers un monde respectueux de l'humain et de l'environnement.